

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un mars à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Vice-Présidence de
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Jacques LELUBRE
Madame Laurence de CHABOT
Madame Agnès THÉBAUD
Madame Véronique BECQUET
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE
Madame Michèle BIANCO

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)
Monsieur Pascal SIMONNET
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)
Monsieur Philippe CLOUS
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)
Madame Anne-Marie COLIN
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Monsieur Bernard LONGATTE
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)
Madame Hélène de FUMICHON
(pouvoir à Madame Marie-Laure de
BECDELIÈVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

N° 2024-13 :
Subvention à l'association
« Institut de Pédagogie Curative »
pour l'année 2024

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
076-267801397-20240321-2024-13-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ
du 21 MARS 2024

Objet : Subvention à l'Association INSTITUT de PÉDAGOGIE CURATIVE pour l'année 2024.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'INSTITUT de PÉDAGOGIE CURATIVE est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée le 3 août 1960 et sise 20 route de Maisons – 78400 CHATOU.

Cette association a pour but d'accueillir des enfants et des jeunes âgés de 6 à 20 ans, présentant un handicap intellectuel, avec ou sans troubles associés. Elle leur propose une scolarisation complète ainsi qu'une éducation et des rééducations adaptées à leurs pathologies.

Activités exceptionnelles menées en 2023, en faveur des Alpicois et/ou pour l'animation de la Ville :

Les enfants alpicois de l'EMP et de l'EMPro ont pu utiliser le RAV VAST (instrument de musique de percussion métallique aux sonorités chaudes) propice à leur épanouissement/apaisement. Les enfants alpicois de l'EMPro ont pu pratiquer l'aïkido grâce à des séances adaptées leur permettant de vivre autrement leurs émotions, mouvements et expressions.

Chiffres :

- 14 bénévoles
- 3 volontaires
- 14 adhérents non-alpicois
- 6 enfants alpicois bénéficiaires

L'association a de nombreux projets pour 2024 : séances hebdomadaires à la piscine, achat d'un tableau numérique, semaine du cirque, médiation animale...

Afin de mener à bien ces actions, l'Association INSTITUT de PÉDAGOGIE CURATIVE sollicite une subvention de 2 500,00 € pour l'année 2024. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur cette demande, ainsi que sur le montant de la subvention à accorder à cette association. Une subvention d'un montant de 1 800,00 € a été accordée par le C.C.A.S. en 2023.

Cet exposé entendu,

A l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder à l'Association INSTITUT de PÉDAGOGIE CURATIVE une subvention de 1 800,00 € pour l'année 2024.

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2024 du C.C.A.S.

Publié le :

Fait et délibéré
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,



Christelle DESFORGES
Adjointe au Maire

Usé et réception en préfecture
N° 2676300004-24-05
Date de rétransmission : 29/03/2024
Date de réception préf. : 29/03/2024